

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal de la commune de FOURNEAUX, dûment convoqué par courrier électronique du 5 janvier 2024 affiché le même jour, s'est réuni en session ordinaire, le 12 janvier 2024 à 20h30 à la mairie, sous la présidence de Jean-François NEYRAND, maire.

Nombre de Conseillers en Exercice : 14 - Présents : 13 - Votants : 14

Présents : Jean-François NEYRAND, Jean-Jacques BABE, Jean-Claude de HENNEZEL, Anne-Laure LANGEVIN, Marise GIRARD, Jean-François CHETAIL, Aurélie CHEVRON, Myriam COUTURIER, Pascal GOUTTENOIRE, Isabelle JUNET, Samuel PIOT, Carole de la SALLE, Christian VILLAIN

Absents excusés : Bernard CHARMILLON,

Pouvoir : Bernard CHARMILLON à Pascal GOUTTENOIRE

Jean-François NEYRAND fait remarquer que le quorum est réuni et que la séance peut valablement se tenir.

Le Conseil désigne Jean-François CHETAIL en qualité de secrétaire.

Puis Jean-François NEYRAND rappelle l'ordre du jour :

- 1 Lecture et approbation du PV de la séance du 8 décembre 2023
- 2 Point sur les projets en cours
- 3 Orientations budgétaires
- 4 Adoption du « plan guide »
- 5 Point sur le fonctionnement des services
- 6 Questions diverses

I) LECTURE ET APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2023

Jean François NEYRAND indique qu'une correction sur le projet avait été demandée par Carole de la SALLE, que cette correction a été malencontreusement omise, qu'elle a donc été apportée après le premier envoi du dossier de conseil ; c'est pourquoi une nouvelle version a été adressée aux conseillers avant la réunion. Aucune remarque n'est faite sur cette nouvelle version, et sur question de Jean-François NEYRAND le conseil approuve à l'unanimité le PV tel qu'il a été rédigé dans sa dernière version.

II) POINTS SUR LES PROJETS EN COURS

PROJET DE NOUVEAU QUARTIER

Jean-François NEYRAND indique que pour la préparation du permis d'aménager et le dimensionnement des évacuations d'eaux pluviales, il est nécessaire de faire une étude de sol. Le cahier des charges a été préparé par Zeppelin. Nous avons consulté plusieurs entreprises spécialisées. La moins chère est la société CELIGEO pour 2 412 euros HT. Zeppelin a confirmé que la prestation proposée correspondait à la demande.

La société CELIGEO a prévu d'intervenir à partir du 15 janvier.

Zeppelin revient nous présenter l'avancement de ses travaux le 25 janvier à 15 heures. Le service ADS de la COPLER sera présent pour une bonne coordination des choses pendant la phase d'élaboration du dossier de permis d'aménager et du dossier lois sur l'eau.

PROJET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Deux cabinets ont répondu à la consultation sur la maîtrise d'œuvre : Zeppelin et Stéphane Dubail.

Nous allons dépouiller les réponses, faire préciser les points qui seraient obscurs pour soumettre au conseil une proposition d'attribution.

Lors de la visite des lieux, les deux cabinets ont évoqué le principe d'une structure bois, plus facile à monter, sans que cela ne modifie en rien la cohérence avec l'existant, et le système de chauffage. L'extension pourrait être l'occasion de mieux comprendre le fonctionnement de l'ensemble existant : pompe à chaleur + chaudière car selon toute vraisemblance, la pompe à chaleur n'a pas un fonctionnement optimal. Les deux cabinets seraient plutôt d'avis de réaliser un deuxième système de ventilation double flux.

La question qui se posera à nous rapidement est de savoir si nous faisons juste une extension de 60 m² environ ou si nous revenons au projet initial de l'école avec un ensemble correspondant à ce qui existe de l'autre côté (classe bleue/bloc sanitaires/ classe orange). Même si nous n'avons pas besoin pour le moment d'une quatrième salle, nous manquons cruellement de place pour le stockage qui se fait sur les placards, sous les compteurs électriques.... Nous aurons deux dossiers complémentaires à faire, commission de sécurité et accessibilité. Comme il s'agit d'un établissement recevant du public, le délai d'instruction de permis est de 5 mois ce qui va ralentir le projet.

La possibilité de réaliser un bureau AFR au-dessus de l'école est envisagée. Mais Anne-Laure LANGEVIN précise que le directeur du centre de loisirs n'y est pas très favorable. Carole de la SALLE demande si cette réalisation d'un bureau à l'étage ne poserait pas un problème d'accessibilité. Jean-François NEYRAND lui indique que l'objectif est de se trouver peu ou prou au niveau de la voirie du chemin de l'école pour avoir un accès direct.

Jean-François NEYRAND donne quelques éléments des propositions reçues, qui restent à examiner en détail. ZEPPELIN serait plus cher notamment car ils intègrent dans l'équipe un bureau d'études techniques. Myriam COUTURIER demande pourquoi ils ont besoin d'un BET. Jean François NEYRAND lui répond que la question sera posée dans la phase négociation, mais que ZEPPELIN souhaite avancer fortement dans les études d'exécution pour gagner du temps dans la réalisation. Il précise, par ailleurs, que ZEPPELIN a prévu d'appeler l'architecte constructeur de l'école par correction déontologique.

Les deux candidats sont favorables à l'utilisation de matériaux nouveaux et très intéressés par les économies d'énergie.

Nous aurons à définir le projet précis avec le candidat choisi ; outre la question de la taille de l'extension, se poseront des questions sur son positionnement (tirer droit ou poursuivre la forme légèrement arrondie), continuer ou pas l'auvent, revoir ou non le chauffage.

III) ORIENTATIONS BUDGETAIRES

INVESTISSEMENTS

Jean-François NEYRAND indique que l'année 2024 devrait être marquée par les deux projets d'investissements en cours de réflexion : l'extension de l'école et le lancement du projet de nouveau quartier de la Crenille.

L'extension de l'école doit prendre forme dès qu'aura été choisie la maîtrise d'œuvre. Nous aurons à définir l'importance du projet, soit un ordre de grandeur de 150 000 ou un ordre de grandeur de 300 000 euros suivant la taille de l'extension. Ces chiffres sont bien sûr à retravailler en fonction du projet comme des marchés qui pourront être passés. Si nous décidons l'opération, nous ne pourrons pas envisager d'autres investissements significatifs sur le budget général. Un recours à l'emprunt sera indispensable. Et nous devons tenter de trouver des aides de l'Etat, du département et/ou de la Région, même si les dates de demande de subvention ne coïncideront pas avec les grandes étapes de notre projet.

Le projet de nouveau quartier de la Crenille doit également avancer. Le pré de la Crenille contient peut être les derniers terrains disponibles pour la construction avant longtemps, hors terrains dégagés par des démolitions ou des divisions de parcelles dans les secteurs déjà urbanisés : ce sera un effet de l'orientation ZAN (zéro

artificialisation nette) . Pour l'avenir du village, notre zone AUr est une richesse que nous devons valoriser. Si nous ne faisons rien, nous courons le risque qu'elle devienne incompatible avec le SCOT du Roannais lorsqu'il sera voté. Ses orientations viseront à la diminution de la consommation foncière particulièrement dans les zones rurales. Le développement de ce nouveau quartier est un enjeu important pour la commune, notamment sur le plan financier. Dans la phase d'étude, l'investissement est porté par le budget général. Si après l'obtention du permis d'aménager, nous décidons de passer à la réalisation, nous élaborerons un budget spécifique pour l'opération, avec volonté d'équilibrer les coûts par les ventes. Si nous n'y arrivons pas, le budget général devra contribuer à l'équilibre du projet.

Il aurait également été souhaitable de faire des travaux importants dans le cimetière. Il paraît cependant difficile de tout concilier en 2024, et pour cette année, il faut sans doute se contenter de procéder à des ajustements ponctuels, principalement dégagement de quelques tombes parmi les tombes reprises pour disposer de solutions et pour répondre aux demandes déjà formées. Il faudra sans doute prévoir également de créer quelques emplacements pour mettre des urnes funéraires, plutôt sous forme d'emplacements individuels dans le nouveau cimetière.

Isabelle JUNET demande ce qu'il faut entendre par « dégagement ». Jean-François NEYRAND lui indique que les restes doivent être déplacés des tombes reprises et transférés soit dans un ossuaire quand la commune en aura réalisé un soit dans le carré libre des tombes communes. Jean-François CHETAIL demande si nous avons eu des tarifs pour les opérations à réaliser. Jean-Jacques BABE lui indique que nous n'avons pas de retour sur ce point. Isabelle JUNET ajoute que même si nous limitons les investissements nous pouvons travailler sur le règlement intérieur du cimetière.

En ce qui concerne la voirie, l'orientation prise par le conseil de décembre est de tout consacrer à l'aménagement de la circulation dans le bourg.

Avant de préparer le budget en ce sens, il est nécessaire de faire confirmer par le conseil ces deux orientations fondamentales de l'année 2024.

FONCTIONNEMENT

La structure du personnel devrait se maintenir en 2024. Il se peut qu'à la rentrée de septembre, nous puissions réduire un des deux postes équivalent ATSEM, les enfants grandissant. Le CDD signé à compter du 8 janvier s'arrête à la fin du centre de loisirs de juillet dans cette perspective, mais par prudence, il est proposé de maintenir le poste salaire et charges salariales au même niveau qu'en 2023, la réflexion sur l'ajustement du poste étant très prématurée.

Il faut essayer de renforcer un peu le poste entretien des bâtiments publics : nous devons intégrer dans le budget 2023 la modification de la régulation du chauffage de la salle. La demande faite à l'électricien en fin 2023 n'a pas encore été suivie d'effet ; mais d'une part nous ne pouvons pas continuer à mettre en marche manuellement le chauffage, d'autre part nous devons impérativement installer un téléphone de secours avec une alimentation sécurisée sur la box car c'est une demande de la commission de sécurité. Par ailleurs, il serait souhaitable de glisser dans les travaux de l'année le changement des luminaires de la salle du conseil sinon nous risquons de terminer l'année dans la pénombre... Les conseillers soulignent qu'il faudra également faire une campagne de bouchage des trous des chemins.

Coté recettes, la fiscalité devrait au moins se maintenir avec une hausse des bases prévue à +3,9%. Il faut s'attendre à une baisse des recettes de répartition de la taxe additionnelle sur les droits de mutations en raison d'une baisse des transactions en 2022. On peut espérer un maintien global des dotations d'Etat avec peut-être une légère érosion comme les années précédentes.

Tous ces éléments donneraient un budget de fonctionnement qui pourrait avoir la forme suivante :

DEPENSES			RECETTES		
	Hypothèse 2024	Esquisse 2023		Hypothèse 2024	Esquisse 2023
CHARGES A CARACTERE GENERAL	160 000	151 402	ATTENUATION DE CHARGES	1 000	(*) 9 316
CHARGES DE PERSONNEL	215 000	201 772	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE ET VENTES	60 000	67 419
ATTENUATION DE PRODUITS	1 300	1 192	MPOTS ET TAXES/FISCALITE LOCALE	330 000	336 720
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	68 000	64 888	DOTATION SUBVENTION PARTICIPATION	88 000	90 271
CHARGES FINANCIERES	15 000	12 946	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 000	6 715
CHARGES EXCEPTIONNELLES		63	PRODUITS EXCEPTIONNELS		159
AMORTISSEMENTS	2 300	2 267			
TOTAL DEPENSES	461 600	434 530	TOTAL RECETTES	485 000	510 600
ECART RECETTES/DEPENSES				23 400	76 070
RESULTAT REPORTE					57 352
TOTAL					152 140

(*) : indemnisations sur arrêts maladie

Pour 2023, il s'agit d'une esquisse avant saisie de toutes les écritures de charge, et notamment factures de décembre. Mais les excédents de fonctionnement et le report des années précédentes couvrent les remboursements d'emprunts 2024 (environ 45 000 euros) et permettent de faire face à une petite partie des investissements et de maintenir un report en sécurité pour les années suivantes.

Après délibération, le Conseil confirme à l'unanimité son accord pour que le budget général, fonctionnement + investissement, soit préparé sur les bases proposées.

BUDGET ASSAINISSEMENT

La compétence assainissement sera transférée à la COPLER au plus tard le 1^{er} janvier 2026. Par choix majoritaire du conseil COPLER, Fourneaux ayant voté négativement, le transfert devrait être fait directement à la Roannaise de l'Eau. Les conditions exactes du transfert ne sont pas connues aujourd'hui, mais dans le principe, le transfert comprend la reprise des actifs, des dettes, des excédents accumulés. Comme le budget assainissement s'équilibre sans subvention du budget général, il ne devrait pas y avoir de compensation à faire par le budget général. Toutefois, la Roannaise envisage de demander un versement annuel pour compenser les arrivées d'eaux pluviales dans le réseau assainissement.

INVESTISSEMENTS

Nous avons prévu deux types de travaux en conséquence de l'étude diagnostic du réseau d'assainissement : a) la mise en séparatif des réseaux sous le chemin de la Crenille pour diminuer les arrivées d'eaux pluviales à la

station (première tranche chemin de la Crenille et allée des Bleuets 300 000 euros HT) b) l'installation d'un dessableur et la réfection du déversoir d'orage en entrée de stations. Les demandes de subvention ont été faites pour les deux projets.

La mise en séparatif a reçu l'accord du département (86 000 euros) et nous attendons la réponse de l'agence de l'eau. Mais nous pouvons prévoir le lancement des travaux en 2024. Le financement pourra être fait par les subventions, par une partie des excédents reportables (investissements, 66 000 euros à fin 2023 et fonctionnement 101 000 euros à fin 2023) et par un emprunt. Le financement précis sera à définir à réception des offres des entreprises pour connaître précisément les besoins financiers. Jean-François NEYRAND précise que les actifs et les passifs seront repris par la COPLER/ou la Roannaise.

L'installation du dessableur et la réfection du déversoir d'orage n'ont pas reçu l'accord du département et des compléments d'information doivent être fournis par le cabinet conseil ICA. Ces investissements qui devront être faits pourraient ne pas être programmés pour le moment en 2024. Il sera possible de prendre une décision modificative en cours d'exercice si la situation s'éclaircit.

FONCTIONNEMENT

Le budget 2024 ne devrait pas être sensiblement différent du budget 2023.

Avant vérifications, et sur la base des comptes actuellement enregistrés dans la comptabilité, l'exécution budgétaire 2023 se présente ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 567	REDEVANCES SUR CONSOMMATION	39 626
PERSONNEL	3 883	FCTVA	865
CHARGES FINANCIERES	3		
AMORTISSEMENTS	20 610	QUOTE PART DE SUBVENTIONS PASSEES EN RESULTAT	9 385
TOTAL	39 063	TOTAL	49 876
EXCEDENT 2023			10 813
EXCEDENT REPORTE			91 013
EXCEDENT TOTAL			101 826

Après délibération, le Conseil confirme à l'unanimité son accord pour que le budget assainissement, fonctionnement + investissement, soit préparé sur les bases proposées

IV) ADOPTION PLAN GUIDE

Jean-François NEYRAND rappelle que la COPLER a mandaté l'agence d'urbanisme EPURES pour définir avec les communes des « plans guide » d'aménagement à terme des communes. L'objectif est de définir un cadre général de travaux et aménagements à réaliser dans les 10 ou 15 années prochaines en fonction des disponibilités financières et foncières. Cette projection dans le futur doit permettre d'organiser le développement et les interventions de la commune.

Plusieurs réunions ont eu lieu entre EPURES, la commune et la COPLER puis entre la COPLER et la commune pour définir un cadre commun.

Les idées principales qui sont ressorties de ce travail sont les suivantes :

- Créer une voirie piétonne faisant le tour du village depuis l'allée Buissonnière en rejoignant la place de la Voisinée, puis le long et en dessous de l'école privée remontant vers le restaurant scolaire pour une partie et rejoignant pour le reste la route de Chirassimont, la salle de l'an 9 le nouveau quartier de la Crenille pour rejoindre la Grande Rue le long du cimetière.
- Créer une voirie piétonne entre l'église et le nouveau quartier de la Crenille.
- Prévoir à terme le rapprochement de l'école et du restaurant scolaire en reconstruisant celui-ci sur des terrains aujourd'hui non construits à proximité de l'école et de la crèche.

Le plan de ces aménagements figure en annexe. L'accord du conseil sur ce schéma facilitera l'éventuelle préemption de parcelles à l'occasion des ventes s'il s'en fait sur les parties de la commune concernées. Il permettra aussi d'engager des discussions avec des propriétaires qui s'interrogeraient sur le devenir de leurs parcelles. Il confirmera la volonté des élus, régulièrement exprimée, de créer des solutions de circulations sécurisées hors trafic automobile pour les enfants du village.

Après cet exposé Samuel PIOT demande pourquoi trois maisons sur les quatre ex Toit Familial sont notées à réhabiliter. Jean-François NEYRAND lui répond qu'il s'agit d'une vision d'EPURES pas nécessairement justifiée. Isabelle JUNET s'interroge sur le choix des façades à rénover. Jean-François NEYRAND lui indique à nouveau qu'il s'agit d'une vision d'EPURES, qu'aucune décision n'a été prise par la commune sur ce point, et que si un jour une prescription de ravalement était faite, il faudrait en discuter précisément le contour en conseil.

Après délibération et sous les réserves indiquées précédemment, à l'unanimité le conseil a adopté la décision suivante:

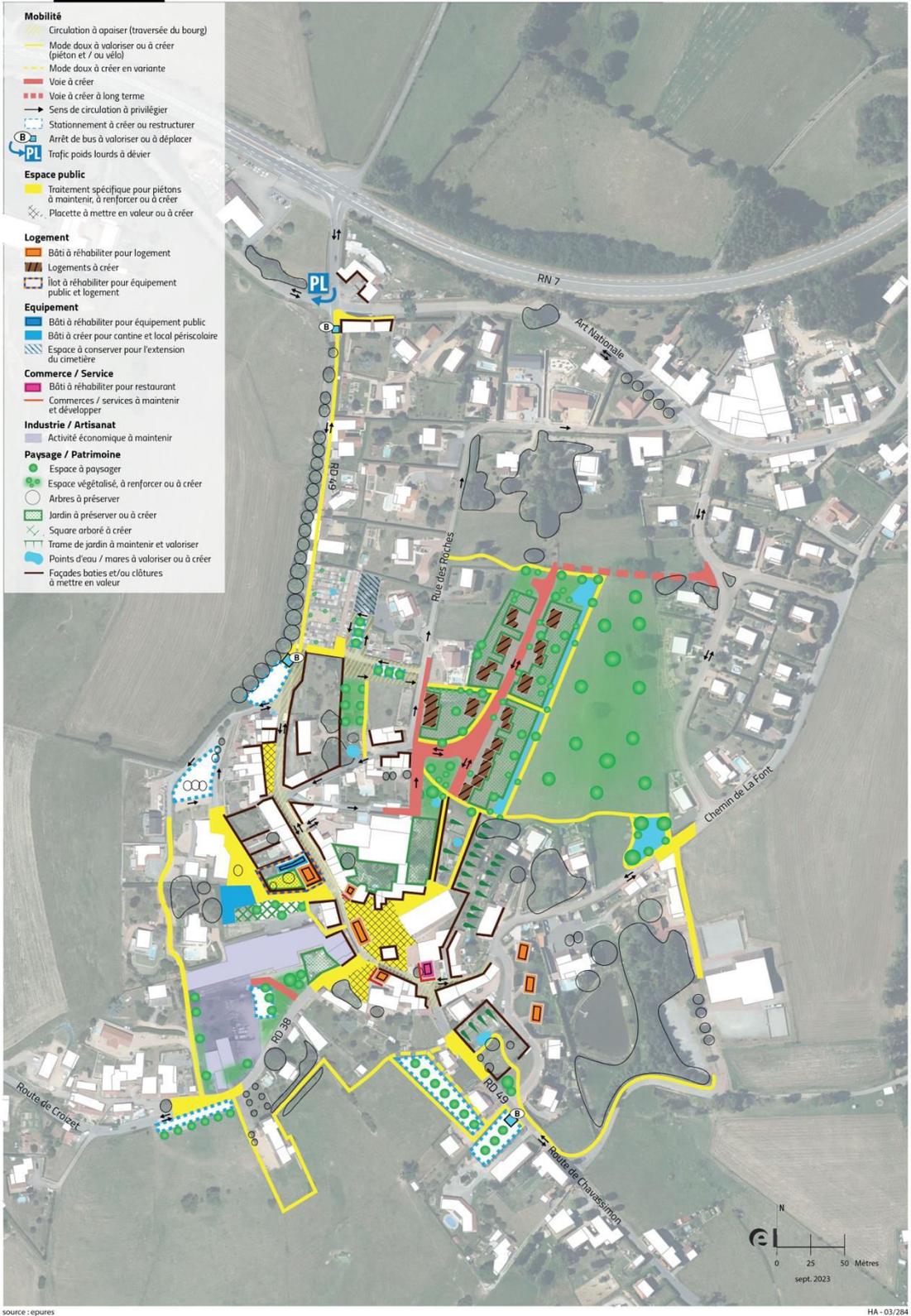
Le Conseil municipal réuni le 12 janvier 2024,

- **Après avoir examiné le résultat des travaux faits en concertation entre les élus communaux, EPURES et la COPLER pour définir un cadre de développement du bourg de Fourneaux**
- **Considérant que la réalisation de voiries piétonnes permettant de relier les différents points du village entre eux est une nécessité pour la circulation sereine des enfants scolarisés à Fourneaux**
- **Considérant que la réalisation de ces voiries piétonnes est de nature à contribuer à la lutte contre l'émission de gaz à effet de serre en incitant les habitants à circuler à pieds,**
- **Considérant qu'à terme le déplacement du restaurant scolaire dans un bâtiment neuf adapté à sa fonction serait bénéfique pour les enfants**

Décide d'adopter le schéma de plan guide annexé, déclare que ce schéma dans sa globalité constitue une priorité d'aménagement et décide qu'il servira de cadre à l'exercice par le maire de sa délégation pour l'usage du droit de préemption de sorte que le schéma puisse être mis en place.

Copier centre bourg

Fourneaux - Scénario préférentiel



V) POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Anne-Laure LANGEVIN explique que nous avons accueilli Jeanne VIRMONT pour le poste d'ATSEM. Durant cette première semaine elle a été appréciée par la direction de l'école et par la direction des accueils périscolaires. Nous avons également accueilli Fabien PRADEL, qui remplace Angélique. Le ménage est bien fait. Les enfants l'apprécient.

Tout le monde est reparti avec le moral. On reste sur un seul service à la demande de l'équipe : plus de temps pour les enfants pour manger, seul inconvénient le bruit ; 4 personnes en surveillance en extérieur.

Isabelle JUNET demande si Mélisa a pu reprendre son travail ; Anne-Laure LANGEVIN lui répond par l'affirmative.

Jean-Claude de HENNEZEL précise que Fabien PRADEL a fait remonter des informations sur des problèmes vus à la salle de l'an 9 : la lunette des WC a été réparée mais pas les fuites faute de les avoir clairement identifiées.

Samuel PIOT demande si du matériel a été racheté pour que les locataires puissent faire le nettoyage ; la dernière fois qu'il a nettoyé la salle, il n'y avait plus de pelle. Jean-François NEYRAND lui indique qu'il a fait la même constatation et que les pelles disparaissent ou sont cassées. Aurélie CHEVRON se fait préciser si les pelles sont en accès direct. Il lui est indiqué qu'effectivement elles sont à disposition des locataires de la salle. Aurélie CHEVRON demande s'il ne faudrait pas mettre une caution sur le matériel de la salle et faire le point à chaque location avec un système d'accrochage qui permette d'identifier immédiatement les éléments manquants. Jean-Claude de HENNEZEL rappelle que nous avons prévu de faire des placards complémentaires qui permettront d'identifier clairement le matériel à disposition du personnel et le matériel à disposition des locataires. Samuel PIOT recommande d'acheter des pelles en métal, plus solides.

Jean-Claude de HENNEZEL précise que l'on rencontre également des problèmes de solidité des distributeurs de savon et de papier. Il faut vérifier si on ne pourrait pas trouver des distributeurs plus solides.

Carole de la SALLE a noté que Fabien PRADEL est intéressé par l'usage de produits naturels, et que ce serait bien de s'orienter dans cette voie.

VI) QUESTIONS DIVERSES

Fête du lait

Jean-Jacques BABE explique au conseil qu'une « fête du lait » est organisée tous les deux ans (années impaires) dans le département de la Loire. Il s'agit d'un concours agricole qui réunit plus de 200 bêtes. Les bêtes primées reçoivent une médaille sur laquelle est notamment inscrit le nom de la commune ayant accueilli la fête du lait. L'an dernier, la fête du lait a reçu près de 10 000 visiteurs. En 2025, la fête du lait doit être organisée dans le sud roannais. Deux sites sont aujourd'hui identifiés, Fourneaux et Chervé. Le site de Chervé est sans doute plus facile à utiliser et à organiser. Il pourrait plus facilement recourir à l'aide de Roannais Agglomération. Un défaut significatif : Chervé n'a pas de vache laitière. Le site de Fourneaux est soutenu par une équipe très volontaire. L'animation s'organiserait autour la salle de l'an 9, utilisée notamment pour les repas. Les prés de Mickaël PERRAUD seraient mis à disposition des organisateurs. Fourneaux bénéficie d'une bonne desserte routière, d'eau en abondance et de la puissance électrique. Jean-François NEYRAND précise qu'il a été proposé de mettre la salle à disposition du comité d'organisation gratuitement compte tenu de la valorisation de Fourneaux à travers cette manifestation, sous réserve de l'accord du Conseil, et il interroge les conseillers sur ce point. A l'unanimité le Conseil confirme son accord pour que la salle soit mise à disposition gratuite de la Fête du lait pendant le temps nécessaire.

Isabelle JUNET pose la question des parkings. Jean-Jacques BABE lui indique que l'utilisation du grand pré à côté de l'école privée pourrait être envisagée avec un sens unique de circulation, mais que pour le moment aucune demande n'a été faite aux propriétaires. Puis il précise que la question s'est posée savoir si le Comité

d'organisation était désigné avant le choix du site ou si le site était choisi d'abord et le comité d'organisation désigné en conséquence de ce choix. En effet, les organisateurs pressentis pour notre secteur n'envisagent pas pour le moment d'intervenir si le site de Chervé est retenu.

Auréli CHEVRON demande si tous les participants sont bénévoles et si l'association organisatrice s'occupe de tout. Jean-Jacques BABE lui confirme les deux points.

Le Conseil prend acte de ces informations et confirme son intérêt pour cette organisation à Fourneaux.

Alimentation en gaz de la salle de l'an 9

Jean-François NEYRAND rappelle au Conseil que le contrat d'alimentation en propane par BUTAGAZ est échu depuis longtemps. BUTAGAZ propose de le renouveler pour 5 ans et Jean Jacques BABE précise que le prix n'est fixé que pour deux ans. Nous avons demandé au Sage (service du SIEL) son avis sur le choix entre le renouvellement du contrat BUTAGAZ et l'installation du réseau gaz naturel en prenant en compte que GRDF nous fait gratuitement la liaison jusqu'à la salle. Nous avons fini par avoir la réponse du SAGE qui est favorable au gaz naturel : moins cher avec une possibilité de choix de fournisseur alors qu'en propane nous sommes liés au propriétaire de la cuve. GRDF confirme la gratuité de la liaison, et la commune n'aurait à payer que le raccordement au compteur (1 400 euros) et bien sûr les changements de brûleurs nécessaires. Le délai d'étude par GRDF est d'au moins 4 mois. BUTAGAZ ne s'opposerait pas à ce que nous résignons un contrat pour bénéficier du tarif remisé (la cuve doit être remplie) et qu'ensuite, après passage au gaz naturel, nous ne la fassions plus remplir jusqu'à l'échéance du contrat. En fin de contrat, BUTAGAZ nous rachèterait le gaz restant, et déposerait la cuve. Su question de Jean-François CHETAIL, Jean-Jacques BABE précise que le contrat ne prévoit pas de consommation minimale.

HUGO TAG

Jean-François NEYRAND indique qu'il a participé le 11/1 à une rencontre entre la COPLER et HUGO TAG sur l'avenir du site.

Au retour des vacances d'été, fin août 2024, l'exploitation sera transférée à Balbigny sur le nouveau site. Le bâtiment de Fourneaux ne devrait pas être libre avant courant 2025 : déplacement ou évacuation du matériel non utilisé à Balbigny et éventuels aménagements à faire.

En ce qui concerne l'avenir du site, le groupe Channel n'a pris aucune décision à ce jour. Le site appartient à une société de crédit-bail. Plusieurs options sont à l'étude pour la sortie du crédit-bail, de même que pour l'évolution du bâtiment (conservation de l'ensemble ou destruction du bâtiment des années 70 très endommagé par la corrosion). La COPLER s'occupe activement de retrouver un repreneur du site, si Channel n'en n'a plus l'usage.

Des analyses de pollution ont été faites. Elles ne révèlent aucune pollution particulière à l'exception de traces d'hydrocarbures à l'emplacement de l'ancienne cuve de fuel, et des traces de cuivre et de plomb dont l'origine n'est pas déterminée. Pour éviter tout problème future, le pompage des boues résiduelles des bassins de décantation pour recyclage est prévu. La direction d'HUGO TAG rappelle qu'aucune trace significative d'arsenic n'a été trouvée après les rejets de l'usine ni après les rejets de la station, mais que le taux élevé trouvé dans le Gand apparaît à la confluence entre le Pinpronneau et le Gand.

Travail du cantonnier

Pascal GOUTTENOIRE se déclare très satisfait du travail fait sur les chemins au nord de la commune. Jean-Jacques BABE confirme cette satisfaction pour le sud de la commune. Jean-Claude de HENNEZEL précise qu'il travaille actuellement sur l'ancienne nationale.

« Petit journal »

Carole de la SALLE demande si le « Petit journal » a connu un problème d'impression. Jean-François NEYRAND lui répond que l'impression a été retardée de mercredi à vendredi par l'imprimeur, et qu'il a oublié de l'appeler en début d'après-midi pour aller chercher les brochures. Carole de la SALLE déplore ce retard car il rend difficile

l'information sur les vœux de la municipalité prévus le 12/1. Jean-François NEYRAND rappelle que cette cérémonie a été annoncée sur ILLIWAP.

Aire de jeux

Carole de la SALLE souligne que le long du mur du jardin médiéval, les enfants sont tentés de tirer des racines qui apparaissent et de creuser avec le risque de déchausser le mur et de le fragiliser.

Voirie/circulation

Carole de la SALLE fait observer qu'une voiture est toujours garée sur le trottoir vers le café épicerie, et qu'elle gêne les écoles et les familles qui passent à cet endroit. Jean-Jacques BABE rappelle que des remarques ont déjà été faites à l'intéressé mais qu'elles pourront être renouvelées.

Samuel PIOT indique que des chats grattent l'escalier qui descend de la place vers la route de Croizet et qu'il est sale. Jean-Jacques BABE suggère de le faire balayer la veille du marché.

Mission jeunes – MJC

Jean-François NEYRAND rappelle que la COPLER, l'ASAJ, et l'association des MJC ont lancé une action d'animation des jeunes de 18 à 20 ans. Fourneaux est concerné et fait partie du groupe Chirassimont-Mazchézal-Fourneaux.

Pour Fourneaux, l'idée serait de partir de l'équipe qui fréquente la MJC, même si elle n'est pas très motivée pour bouger ; un premier contact a eu lieu entre Charli VERNE (association des MJC) et Firmin et Corentin. Une réunion à laquelle seraient invités tous les jeunes de la cible (15-20 ans) est prévue le 10 février. L'ADMJC souhaite savoir comment contacter un maximum de jeunes. Un message sur ILLIWAP est envisageable. Carole de la SALLE propose de partir de la liste des anciens membres du conseil municipal des enfants. Jean-François NEYRAND va regarder ce que la commune peut faire à partir des informations dont elle dispose.